



Compte rendu du CEPPT Infrabel du 14 novembre 2022

1. Prévention des accidents et incidents chez les firmes extérieures (Symposium Safety Rocks)

Nous demandions depuis bon nombre de mois, d'obtenir un suivi des (presque) accidents/incidents chez les firmes extérieures dans un but de prévention.

Dans le passé, nous sommes intervenus au CEPPT à chaque fois qu'il y avait un accident grave, voire mortel de travailleurs de la sous-traitance.

Aujourd'hui, la Direction a mis en place 14 points d'action afin de parvenir à une réduction du nombre d'accidents des entreprises sous-traitantes.

Un de ces 14 points, est l'organisation d'un séminaire avec les sous-traitants (Safety Rocks).

Lors ce séminaire, le focus a été mis entre autres sur : l'emploi des langues (compréhension & instructions), la mise en place d'une charte à signer par les entrepreneurs, les analyses de risques en dernière minute, les briefings pré-travail et la notification des "presque" accidents avec l'utilisation d'une application "Real Reporter". Celle-ci sera mise en place pour signaler toute situation dangereuse pouvant mener à un accident et sera accessible à tous les agents (un projet pilote sera installé dans l'Area SO dès janvier 2023).

✓ Nous estimons que ceci va dans le sens de nos demandes.

Nous insistons pour que ce point soit intégré dans le Plan d'action annuel d'Infrabel 2023.

Notre but étant de réduire le nombre d'accidents.

2. Plans annuels d'action 2022-2023

Dans le cadre du suivi du plan annuel d'action 2022, nous avons demandé certains éclaircissements, par exemple sur la sécurisation des lorries.

Concernant le plan annuel d'action 2023 :

- **La direction propose l'ajout de ses projets** : contrat cadre pour la protection contre les chutes et vêtements de pluie; préparation des élections sociales; suivi de l'amiante et son élimination dans les chambres de coupures et certains vieux fusibles; ergonomie dans les cabines de signalisation (bureaux debout/assis),...
- **Nous avons proposé l'ajout des projets suivants** :
 - Résultats et plan d'action relatifs à l'enquête "Hey ça va". Au vu des résultats de cette enquête, nous demandons un plan d'action par rapport aux problèmes psycho-sociaux importants démontrés par celle-ci.
 - Sous-traitance : nous demandons que les 14 points d'action (voir point 1) soient repris.

3. Manœuvres HT dans les sous-stations / Mises à la terre des installations caténaïres

Nous avons demandé à obtenir une présentation de ce qui est autorisé (ou pas) dans le cadre des manœuvres Haute Tension.

Par manque de personnel, des agents sont envoyés seuls pour effectuer les manœuvres. Nous demandons que le rappel des règles soit effectué vers les brigades.

De même, nous demandons que celles-ci soient présentées dans les conférences de sécurité.

La direction nous communique la réglementation (RGE800 (à consulter : Intranet Infrabel → Espace HR → Bien-être au travail → Réglementation pages 69-70), pour les travaux effectués par deux travailleurs occupés isolément ainsi que pour les travaux autorisés à effectuer seuls (RGE800 pages 71-72).

Par ailleurs, nous demandons à obtenir les chiffres des formations d'Infrabel Academy. Il apparaît qu'il existe un énorme retard sur celles-ci.

Nous allons consulter les agents concernés et discuterons à nouveau du dossier lors du prochain Comité d'Entreprise.

4. Elections sociales

Une nouvelle structure des CPPT a été adoptée de manière unanime à partir de 2024.



Infrabel s'est engagé à ce que la libération des agents élus, le temps nécessaire, pour la préparation et la participation aux différents comités, soit garantie.

En cas de litige, le président du Comité d'Entreprise interviendra.

5. Service garanti chez les répartiteurs & Cabines de signalisation

Nous dénonçons la présence d'agents non aguerris pour remplacer les répartiteurs "grévistes".

La Direction nous explique que, dans un but de sécurité, il faut une surveillance continue dans le poste Répartiteur et qu'il n'y avait pas de travaux prévus nécessitant des coupures.

Concernant les cabines de signalisation, le responsable I-TO confirme que la réglementation à propos de la formation (manuel 1 partie 2) est bien respectée partout.

Nonobstant, nous resterons attentifs, ayant reçu des affirmations contraires de la part des travailleurs.

6. Divers

Dans un but de limitation des coûts d'énergie, la Direction nous informe qu'elle cherche à rassembler le personnel administratif dans un seul bâtiment (à déterminer) lors des deux semaines de congé de fin d'année.

Nous demandons que ce point soit débattu au Comité PPT de l'administration centrale.



Pour terminer, nous demandons que le télétravail soit élargi à l'ensemble des deux semaines de congés de fin d'année.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - yves.craen@infrabel.be

MIGNON GHISLAIN

Contrôleur des circulations, I-TO, Bruxelles-Nord - ghislain.mignon@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

